

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 70 (1961)
Heft: 7

Rubrik: La page des soins infirmiers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA PAGE DES SOINS INFIRMIERS

Formation de laborantines médicales

Selon le désir de la Conférence suisse des directeurs des affaires sanitaires, la Croix-Rouge suisse s'occupera de la formation de laborantines médicales; elle veillera à assurer l'uniformité des programmes de formation et reconnaîtra les écoles formant des laborantines médicales. La Commission des soins infirmiers a institué une sous-commission spéciale qui étudie actuellement un projet de directives concernant cette formation.

*

Les projets de statuts de l'ASID

Dans son édition d'août, la *Revue suisse des infirmières* publie le projet revisé de statuts qui seront soumis le 25 novembre à l'Assemblée générale des délégués de l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés. Ce second projet a subi un certain nombre de modifications au vu des remarques et des suggestions présentées au Comité central de l'ASID.

*

Examens de diplôme d'infirmières

Des examens de diplôme ont eu lieu dans les écoles d'infirmières reconnues par la Croix-Rouge suisse désignées ci-dessous:

5-7 septembre: Ecole de Baldegg/Sursee;
12 septembre: Ilanz;
26-28 septembre: Ecole croix-rouge d'infirmières du Lindenhof, Berne;
Hôpital cantonal, Lausanne;
27-28 septembre: Schweizerische Pflegerinnenschule, Zurich;
Le Bon Secours, Genève;
Ecole d'infirmiers de l'Hôpital cantonal de Winterthour;
28 septembre: Maison des Diaconesses, Berne;
Ecole d'infirmiers de l'Hôpital cantonal de Lucerne;
29 septembre: Schwesternschule vom Roten Kreuz, Zurich-Fluntern.

*

Une nouvelle école romande a été reconnue

Dans sa séance du 6 juillet, le Comité central a accordé la reconnaissance de la Croix-Rouge suisse à l'Ecole d'infirmières « Bois-Cerf », à Lausanne. Cette reconnaissance est accordée à titre provisoire pour une durée de trois ans.

*

Subvention à La Source

Le Comité central a voté une subvention de 56 000 francs, participation au déficit enregistré en 1960 par l'Ecole croix-rouge d'infirmières « La Source » à Lausanne.

*

Protection contre les rayons

Le chef de la section pour la protection contre les rayons du Service fédéral d'hygiène a demandé à la Commission des soins infirmiers l'adjonction d'un article concernant la protection contre les rayons lors de la révision des directives à l'intention des écoles d'infirmières reconnues par la Croix-Rouge suisse. En effet, conformément à une ordonnance fédérale concernant l'emploi pacifique de l'énergie atomique et la protection

contre les rayons, le personnel médical auxiliaire ne peut être autorisé à manier des installations produisant des radiations ionisantes et à manipuler des matières radioactives qu'après avoir suivi un cours spécial reconnu par le Service fédéral d'hygiène. La section pour la protection contre les rayons considère qu'il est nécessaire que le problème de la protection contre les rayons soit traité, ne serait-ce que sous une forme élémentaire, lors de la formation des infirmières.

*

Branche romande de l'Ecole supérieure d'infirmières

Le Comité central a autorisé l'Ecole supérieure d'infirmières de la Croix-Rouge suisse à louer, pour sa branche romande dont le siège se trouve 48, avenue de Chailly, à Lausanne, un deuxième appartement de trois chambres, contigu à celui qu'elle occupe depuis 1959 et qui est devenu trop exigu pour répondre aux besoins actuels.

*

Au home d'Evilard

Le Dr H. Spengler, deuxième vice-président de la Croix-Rouge suisse a été nommé président de la Commission administrative du home d'infirmières « Beau-Site », à Evilard, en remplacement du Dr G. Du Pasquier, de Neuchâtel, démissionnaire.

*

Dans sa séance du 31 août, le Comité central a accepté un crédit de 24 500 francs pour diverses réfections et transformations au home d'infirmières d'Evilard.

*

Commission des soins infirmiers

M^{lle} Myrtha Egli, infirmière-chef, et M. le pasteur R. Baumgartner, membres de la Commission des soins infirmiers depuis de longues années, ont exprimé le désir de se démettre de leurs fonctions. La Croix-Rouge suisse exprime sa gratitude à M^{lle} Egli et au pasteur Baumgartner pour leur précieuse et fidèle collaboration.

NOTRE MISSION MEDICALE AU CONGO

Envoy de médicaments

L'unité médicale suisse au Congo, qui assume depuis quatorze mois l'exploitation de l'hôpital de Kintambo à Léopoldville, a eu de la difficulté à se procurer certains médicaments. Après avoir pris contact avec les Autorités fédérales, la Croix-Rouge suisse a fait envoyer à notre unité de Kintambo des produits pharmaceutiques pour un montant d'environ 40 000 francs.

*

SECOURS A L'ETRANGER

Après des inondations en Turquie

Répondant à un appel de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, la Croix-Rouge suisse a fait parvenir au Croissant-Rouge turc 500 ampoules de gamma-globuline, d'une valeur de 5000 francs, à l'intention des victimes de récentes inondations qui ont sévi en Turquie.